

Décision

Générale

modern

Décision n° 81-0108/PR/ENJS fixant la date et nommant la commission d'examen du certificat d'études primaires ménagères session 1981

n° 81-0108/PR/ENJS

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Date de publication
27 janvier 1981

Numéro JO
n° 6 du 15/03/1981

Date du numéro
15 mars 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La date de l'examen du certificat d'études primaires ménagères est fixée aux 23, 24 et 25 mai 1981.

Art. 2

-læ& registre d'inscription des candidatures est ouvert du 1er au 15 février 1981, à l'école de Boulaos de Djibouti. Les candidates doivent être âgées de 12 ans au mois à la date de l'examen, et justifier de leur inscription dans un établissement d'enseignement ménager de la République. Peuvent être également, candidates libres, les jeunes filles âgées de 13 ans au mois et de 16 ans au plus au 31 décembre 1981.

Art. 3

— La commission chargée d'examiner les candidates est composée comme suit : Président – M. Broussal, inspecteur départemental de l'Éducation, chef du service de l'enseignement du premier degré. Vice-présidente – Mme Ali Sultan, directrice de l'école ménagère. Membres des Sous-Commissions – Mmes Quero – Palut – Youssouf Monique – Diilane Balkis – Talleg – Alaoui. Miles – Ibado Ahmed – Hawa Mohamed, institutrices. Mmes – Waberi née Fatouma Mohamed – Mohamed Souleiman née Fatouma Omar – Abdi née Hawa Farah – Waberi Mohamed Hassan – Yaccin née Saida Barre – Ahmed née Fatouma Ali Halimo Abdi. Mlle – Hélène Philippe Wais.

Art. 4

– La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.